

# CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

Entre .....

.....  
.....

Et le Syndicat des Trois Rivières représenté par son Président, Jean-Pierre VALETTE, situé au Château de la Lombardière BP 8 - 07 430 DAVEZIEUX - Tél. : 04 75 67 66 75 - Fax : 04 75 67 24 58 - Mail : contact@3rivieres.fr

## OBJET DE LA CONVENTION :

Le Syndicat des Trois Rivières prête gratuitement l'exposition sur l'eau qui comporte huit panneaux. Les thèmes de ces panneaux sont les suivants :

- le bassin versant,
- l'eau, un enjeu majeur,
- la rivière, un écosystème complexe,
- la faune de nos cours d'eau,
- la zone humide, un milieu aquatique remarquable,
- les espèces remarquables des zones humides,
- l'eau potable,
- l'eau usée.

## L'EXPOSITION EST PRETEE SELON LES MODALITES SUIVANTES :

### • DEMANDE DE PRET DE L'EXPOSITION

Il est nécessaire de remplir cette convention et de la faire parvenir au Syndicat des Trois Rivières qui étudiera la demande.

Toutes les structures (mairies, écoles, bibliothèques...) peuvent emprunter l'exposition.

### • DUREE DU PRET

La durée du prêt sera étudiée au cas par cas en fonction de la demande et de la disponibilité de l'exposition.

Date d'emprunt souhaité : du ..... au .....

Soit une durée du prêt de : .....

### • TRANSPORT DE L'EXPOSITION

Le Syndicat des Trois Rivières assure le transport de l'exposition.

Indiquer le lieu de l'exposition (adresse) : .....

.....

- **L'EXPOSITION RESTE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES**

Le territoire du Syndicat des Trois Rivières correspond aux limites des bassins versants.

Il regroupe 59 communes :

- **Ardèche** : Andance, Annonay, Ardoix, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Brossainc, Champagne, Charnas, Colombier-le-Cardinal, Davézieux, Félines, Le Monestier, Limony, Peaugres, Peyraud, Quintenas, Roiffieux, Saint-Alban-d' Ay, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Jacques-d' Atticieux, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Saint-Romain-d' Ay, Sarras, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vinzieux, Vocance.
- **Loire** : Bessey, Bourg-Argental, Burdignes, Chavanay, Colombier, Chuyer, La Chapelle-Villars, La Versanne, Graix, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Saint-Régis-du-Coin, Saint-Sauveur-en-Rue, Thélis-la-Combe, Véranne, Vérin.

- **INSTALLATION DE L'EXPOSITION (ET DEMONTAGE)**

Le Syndicat des Trois Rivières est le seul responsable pour monter et démonter l'exposition. En aucun cas, les personnes ne démontent (ou montent) l'exposition sans la présence du Syndicat des Trois Rivières.

- **DOMMAGE SUR L'EXPOSITION**

En cas de détérioration constatée par le Syndicat des Trois Rivières sur les panneaux d'exposition ou sur les supports, le Syndicat des Trois Rivières assurera les réparations mais les frais de réparation seront à la charge de l'emprunteur.

Fait le .....,

Le demandeur, .....

.....

(Nom, prénom, fonction et signature)

Le Syndicat des Trois Rivières,

Le Président,

Jean-Pierre VALETTE